

Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —

**IMPORTANT**  
Ne pas jeter !  
Concerne votre  
facturation



Vous êtes un fournisseur  
du Département de l'Essonne ?



**CHORUS Pro**

La facturation  
de vos prestations facilitée



essonne.fr

## Chorus Pro, la solution mutualisée du service public pour payer ses prestataires

L'ordonnance 2014-697 du 26 juin 2014 rend obligatoire la facturation électronique à destination de l'État, des collectivités locales et des établissements publics.

Toutes vos prestations réalisées pour le Département de l'Essonne sont donc concernées.

Ainsi, les factures papier seront rejetées par le Département de l'Essonne, conformément à la législation.\*

Le portail de facturation CHORUS Pro est accessible sur internet et gratuit : <https://chorus-pro.gouv.fr>

*\* Nota : si votre entreprise fait moins de 10 salariés, vous pouvez encore envoyer vos factures papier jusqu'au 31 décembre 2019. Attention, le 1<sup>er</sup> janvier 2020, toutes les entreprises auront l'obligation de passer par Chorus Pro.*

## La fin des factures imprimées, de nombreux avantages

Avec CHORUS Pro :



### Suivez

l'état d'avancement du traitement de vos factures



### Bénéficiez

d'un paiement plus rapide



### Réduisez vos coûts

d'impression, d'envoi et de stockage de vos factures



### Faites un geste

supplémentaire pour la planète



### Intégrez vos factures

dans le système informatique comptable du Département de l'Essonne

## Comment passer à la facturation électronique sur CHORUS Pro ?

### Sur le portail

- Saisie directe des factures
- Dépôt des factures au format PDF (signé ou non)

### En échange de données informatisées

- Pour l'émission de factures en nombre, la transmission peut se faire en "échange de données informatisées" (EDI)

## Comment s'assurer que ma facture sera traitée ?

Il est obligatoire et impératif de mentionner tous les éléments suivants :

- date d'émission de la facture
- votre numéro SIREN ou SIRET ou RCS
- numéro de SIRET du destinataire de la facture (votre client)
- numéro d'identifiant unique, basé sur une séquence chronologique et continue, établie par l'émetteur de la facture
- **référence "Engagement", composée de la lettre "E" suivie de 7 chiffres**, présente sur tout bon de commande émis par le Département de l'Essonne : **n'ajoutez aucune autre mention à cette référence.** Exemple : E1234567
- date de livraison ou d'exécution
- quantité et dénomination précises des produits livrés, des prestations et travaux réalisés
- prix unitaire HT des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ou leur prix forfaitaire
- montant total HT et le montant de la taxe à payer, la répartition de ces montants par taux de TVA
- modalités particulières de règlement
- renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires



# ATTENTION!

La **référence "Engagement"** permettra au Département de l'Essonne de retrouver votre facture sur CHORUS Pro, plateforme commune à tous les services publics, et de la payer.

Votre attention doit être toute particulière pour bien saisir cette référence "Engagement" afin que votre facture puisse être traitée. **Repérez-la facilement : lettre "E" suivie de 7 chiffres. N'ajoutez rien d'autre !**

**Besoin  
d'aide ?**

Consultez les informations  
sur "Communauté Chorus Pro"

**<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr>**



— TERRE D'AVENIRS —

#### **CONTACT**

Département de l'Essonne  
Monsieur le Président  
Boulevard de France  
Évry-Courcouronnes  
91012 Évry Cedex  
Courriel :

[dematerialisationfactures@cd-essonne.fr](mailto:dematerialisationfactures@cd-essonne.fr)



Imprimerie CD91 - DRM 9167 - Janvier 2019 - Visuels : Getty Images - Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique

